

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 16 décembre 2024

PROCES VERBAL

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Alain LAURENS, Rémy FREY, Hélène SALETTI, Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Georges LESBROS, Jean-Louis SERRES, Michel PONS, Jean BANAL, Alexandra BUTEL, Bernadette SAUDEMONT, Françoise BELLANGER, Claude DUBUT, Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

Absents et excusés : Françoise PINET, Jean-François CONTOZ, Rajaa TOUSSAINT, Roger AQUINO, Roland AMADOR, Alain BOYOD, Mallorie BOURGOGNE, Anne-Marie GROS, Christian AUBERT, Marie BEGOU, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Josette REVOUX, Christiane ACANFORA, Jean-Marie GUEYRAUD, Olivier REGORD,

Pouvoirs : Roland AMADOR donne pouvoir à Monique BARTHELEMY, Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU, Anne-Marie GROS donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Olivier REGORD donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Josette REVOUX donne pouvoir à Maurice CHAUTANT, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Serge EYSSERIC, Marie BEGOU donne pouvoir à Gérald GRIFFIT,

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire.

Marchés publics :

- Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres-restaurant mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Alpes
- Exploitation des services réguliers de transport de personnes sur le territoire de la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy : Autorisation donnée au Président de signer les marchés suite à la CAO du 28 novembre 2024

Développement économique :

- Programme Alimentaire Territorial – (PAT)

Tourisme

- Délégation de Service Publique gîtes forestiers : modification des prix de location ;

---0---

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé de désigner Gérald GRIFFIT

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à main levée cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

- **Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire**

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** des décisions, dont la liste est ci-annexée, qui n'appellent aucune remarque de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

Marchés publics

- **Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres-restaurant mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Alpes**

Délibération présentée par Michel RICOU-CHARLES.

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

À l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion des Hautes-Alpes a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Un prestataire a été retenu à l'issue de la consultation :

- Lot UNIQUE : **Edenred** pour les chèques déjeuner en version papier ou dématérialisés (carte)
- **Le conseil communautaire est invité à délibérer afin :**
 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 1^{er} janvier 2025 pour le lot UNIQUE : **Edenred** pour les chèques déjeuner en version papier ou dématérialisés (carte)
La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1^{er} janvier 2025.
 - De retenir la valeur faciale du titre restaurant à 7,00 €, dans l'attente d'une éventuelle évolution après saisine du CST.
 - De fixer la participation de la CCBD à 50% de la valeur faciale du titre.

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 7,30 €/agent/jour (seuil au 1^{er} janvier 2024) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

M.RICOU-CHARLES précise : Aucune modification par rapport à l'année dernière. Ce qui a bougé, c'est relatif au décret qui permettait aux détenteurs de tickets restaurant d'acheter de la nourriture. Avec ce décret avec les turpitudes gouvernementales au niveau national la dérogation pour l'instant n'a pas été renouvelée. Cette option-là est tombé à l'eau.

- **Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire à l'unanimité :
- **Approuve** l'adhésion contrat cadre de fournitures de titres-restaurant mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Alpes et fixe :
- **Maintient** La valeur faciale du titre restaurant à 7,00 € et la participation de l'intercommunalité à 50 % de la valeur faciale du titre.
- **Autorise** le Président à signer les documents relatifs à ce contrat.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

- **Exploitation des services réguliers de transport de personnes sur le territoire de la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy : Autorisation donnée au Président de signer les marchés suite à la CAO du 28 novembre 2024**
Délibération présentée par Olivier MOENARD (DGS CCBD)

Olivier MOENARD expose :

C'est un marché en accord-cadre c'est à dire marché à bon de commande pour lesquels on a défini différentes caractéristiques. Je les résume rapidement :

- le lot 1 c'est la navette hivernale inter-station de Superdévoluy et la Joue du Loup
- le lot 2 c'est la navette estivale entre Superdévoluy et la Joue du Loup
- le lot 3 les navettes hebdomadaires du marché

On a prévu, puisque c'est la particularité de cet accord-cadre, des montants minimums et maximums. On est tenu de commander au cours de l'année au moins le montant minimum et le prestataire est engagé sur le montant maximum sachant qu'on peut dépasser le montant d'autant plus qu'on est en procédure européenne. Il n'y a pas de limites si ce n'est notre capacité financière. Sur cette base-là donc on a défini un montant minimum pour la navette du Dévoluy hiver de 85 000€ hors taxes. On est légèrement en dessous des besoins annuels, ça c'est volontaire, mais ça n'empêche pas d'effectivement d'atteindre demain les besoins du marché. Avec un montant maximum de 100 000 euros, par rapport à l'enveloppe budgétaire que vous connaissez qui est de 93 000 euros TTC. Compte non tenu du remboursement des paiements effectués par les administrés que l'on transporte. En tout cas, il y a une enveloppe de 93 000 euros TTC à prendre en compte et que l'on peut dépasser, ça dépendra de la capacité de financement de la CCBD.

Le lot numéro 2, montant minimum 0, montant maximum de 10 000 euros. Cela veut dire qu'on n'est pas tenu de commander, mais bien sûr, on pourra commander la navette estivale, mais elle sera tributaire un peu de l'enveloppe financière qui va être consommée en partie, j'espère, et pas en totalité, par le marché de l'hiver. Un montant maximum de 10 000 euros, mais qu'on peut dépasser. Et le lot numéro 3, c'est les navettes du marché hebdomadaire, avec la particularité que l'on a rajoutée. Donc, il y a les navettes qui partent de la Roche des Arnauds, une deuxième navette qui part de la Beaume et qui récupère Saint-Pierre d'Argençon, Aspremont et Aspres. La navette également de Veynes en direction du plan d'eau que l'on a prévue avec un niveau de commande à zéro, c'est-à-dire qu'on verra si on commande ou si on organise en régie, à voir avec Monsieur le Maire ce qui est possible. Et deux navettes que l'on a rajoutées aussi avec un niveau de commande à zéro. C'est-à-dire qu'on peut l'actionner mais on n'est pas tenu de la commander. C'est une navette qui descendrait de Saint-Julien-Beauchêne, La Faurie et Veynes. Et une navette qui desservirait le secteur Val d'Oze et Chabestan et qui serait rapatriée sur

Veynes. C'est certain que ça a un coût. A vous élus de nous dire si vous souhaitez le mettre en place.

Dans le marché, techniquement, on peut déclencher les commandes, mais juridiquement, on n'est pas tenu puisqu'on a mis un niveau de commande à zéro. Ce marché permet de maîtriser une enveloppe financière. Celle que vous connaissez, 93 000 euros TTC, notamment pour les navettes du Dévoluy. S'agissant des navettes du marché, c'est une expérimentation. Vous nous direz si vous souhaitez la maintenir ou la modifier ou l'amplifier. C'est possible selon les possibilités du marché.

Les attributaires du marché sont les Courriers du Dévoluy pour les lots 1 et 2. C'était le prestataire qui assurait pour partie par un petit marché. C'était un marché annuel. Là, on est sur un marché pluriannuel, c'est-à-dire sur 4 ans, 2025 à 2028. Et le lot numéro 3, c'est les autocars Pinet qui, jusqu'à présent, fonctionnaient sur devis. Et là, on est sur un marché pluriannuel. Donc là aussi, ça devrait permettre aux prestataires d'améliorer sa prestation, voire de permettre de financer des investissements compte-tenu de la durée du marché. Est-ce que vous avez des questions ?

A.LAURENS : D'abord, la navette pour aller du Dévoluy au marché de Veynes le jeudi. Vous avez parlé tout à l'heure des navettes inter-stations. Vous n'avez pas dit s'il y avait une chose à payer pour les communes.

O.MOENARD : Non, elle n'est pas prévue dans les commandes actuelles. Je ne l'ai pas reportée dans le marché futur. Ce n'est pas un besoin qui est aujourd'hui satisfait par la CCBD.

G.GRIFFIT : Ne vous trompez pas entre les navettes qui sont faites pour le marché et le service seniors. Parce que ce qui était prévu, ce qui faisait ce réseau Dévoluy, c'était dans le cadre du service seniors. Ce n'est pas dans le cadre des navettes.

A.LAURENS : C'était une navette hebdomadaire, le jeudi pour le marché.

O.MOENARD : Elle n'existe pas cette année, assurée par la CCBD. Je ne connais pas cette navette. Elle a pu exister, mais elle n'existe plus.

C.GILLARDEAU-TRUFFINET : Est-ce qu'elle a existé ?

A.BUTEL : Oui elle a existé

L.BERMOND : Vous avez la ligne 515, la ligne Région, qui permet aux administrés de venir au marché.

A.LAURENS : Après par rapport au lot 1 et au deuxième lot, quelle a été la réponse des Courriers du Dévoluy.

O.MOENARD : Je peux vous donner les prix. Le marché permet aussi d'adapter les horaires, mais on est parti sur des fréquences selon les périodes. Donc, il y a des prix que l'on actionne en fonction des caractéristiques. On a d'abord une navette pendant l'hiver, de l'ouverture de la

saison du 14 décembre au 31 mars hors vacances scolaires de la zone B. Et on a 9 rotations par jour. Donc là, on a un prix arrondis de 730. 9 euros par journée. Ensuite, toujours sur la navette hiver, pendant les vacances scolaires de Noël et de février, zone B, cette fois-ci, on a 10 rotations. Un prix de 778 euros hors taxes, j'arrondis. Un troisième prix, navette hiver du 1er avril jusqu'à la fermeture de la station qu'on a estimée le 21 avril. Ce sont des dates indicatives. Le marché permet d'ouvrir plus tôt, de fermer plus tard ou plus tôt. Sur cette période, on a 4 rotations par jour à 539 euros hors taxes la journée. Et enfin, un prix pour une rotation un aller-retour pour un événement exceptionnel (ex : un feu d'artifice ou manifestation particulière) de 99 euros hors taxes. La rotation, un aller-retour. C'est pour l'hiver au Dévoluy.

A.LAURENS : Au total, ça fait combien ?

O.MOENARD : ça dépend du nombre de jours ouverts et de rotations.

A.LAURENS : Si on reprend cette base-là ?

L.BERMOND : Pour janvier, février, mars, donc jusqu'au 31 mars, on est à 77 000 euros TTC.

O.MOENARD : Je ne l'ai pas précisé, mais le marché commence au 1er janvier. Pour l'instant on est hors marché concernant les horaires que vous avez. En effet, c'est le contrat qu'on a dû passer puisque le temps de passer à la mise en concurrence, d'avoir quelqu'un de notifié, de passer en conseil communautaire, on a dit que jusqu'à fin décembre, c'était un contrat hors marché au prix de 17 000 euros. Ils nous ont appliqué le tarif puisque c'était un contrat négocié, sachant que c'était le seul prestataire.

A.LAURENS : Oui, il est un peu plus cher que l'année dernière. On voulait savoir combien ça va coûter cette année.

O.MOENARD : 93 000 euros TTC. Le marché coûtera le même prix que l'année dernière. Après, c'est sûr, quand il y a une évolution des prix, il faudra peut-être réduire le nombre de rotations, le nombre de jours, ou augmenter la contribution au financement de ce transport.

A.LAURENS : Pour le transporteur, il prévoit un véhicule, il prévoit un chauffeur. Et s'il doit ajuster ses jours et ses horaires ça va être compliqué pour lui.

O.MOENARD : Quand il a répondu, il avait les caractéristiques du marché. Quand on lui envoie un bon de commande, on négocie avec lui les conditions, mais c'est sûr qu'il doit s'adapter.

A.LAURENS : Mais si on lui enlève des jours, ça va effectivement poser un peu des problèmes pour lui.

M.RICOU-CHARLES : il faut rester dans le prix du marché.

O. MOENARD : Je pense qu'on atteindra facilement le prix du marché. Par contre, on risque de le dépasser. A vous de nous dire si on le dépasse. C'est pour ça que les bons de commande vont se faire sur janvier et février. Et peut-être qu'en mars, avril, on va un peu compter l'argent qui nous reste.

H.SALETTI: On signe pour 4 ans. Comment se fait l'actualisation des prix ?

O.MOENARD : À chaque année, il y a une formule de révision des prix.

R.FREY: Quel est le coût de la navette du Val d'Oze ?

M.RICOU-CHARLES : C'est une navette à 0 euro.

O.MOENARD rajoute une précision sur le marché des transports: C'est un marché d'un an, ce n'est pas ferme de 4 ans. S'il n'y a pas de dénonciation, la reconduction est tacite. Après, si la CCBD, comme le prestataire veut en sortir, doit l'un ou l'autre, doit notifier à l'autre sa décision d'en sortir.

A.LAURENS : Il y a un préavis ?

O.MOENARD : Oui, il y a un préavis de 3 mois il me semble (à confirmer).

J.P BRIOULLE : Est-ce qu'il n'y a pas une ligne régulière sur trajet La Roche-Veynes ? Il y a une TER qui existe il me semble.

L.BERMOND : Pour rappel, ces deux navettes qui partaient à l'origine d'Aspremont et de la Roche des Arnauds, le constat avait été fait qu'on s'appuyait sur les navettes du transport scolaire où il y avait des bus qui étaient inactifs entre les horaires scolaires.

C.GILLARDEAU-TRUFFINET : Et quel est le prix qu'on a fixé ?

M.RICOU-CHARLES : Non, nous sommes restés sur un prix. Rappelez-vous que nous avons déjà eu une discussion sur la gratuité. Il avait été réaffirmé, symboliquement, que nous fixions à un euro l'aller ou le retour.

A.LAURENS : On peut avoir le prix de journée pour le Dévoluy ? Qu'on puisse faire nos calculs.

O.MOENARD : On est partis sur le principe qu'on reconduisait la prestation à l'identique. C'est sûr qu'il a augmenté ses prix. Soit, effectivement, il faut augmenter le financement de cette prestation, Soit, on diminuerait en avril le nombre de jours.

C.GILLARDEAU-TRUFFINET (aux élus du Dévoluy) : Quelles sont vos interrogations ?

Sans suite un long débat entre les élus du Dévoluy présents et les autres conseillers communautaires.

Le Dévoluy explique qu'ils voudraient proposer un pack (transports, garderies, ESF, logement) aux vacanciers pour rendre la station plus attractive. Ils pensent que cela serait plus simple pour les touristes de tout réserver sur une même plateforme, plutôt que de devoir passer par plusieurs prestataires.

Michel RICOU-CHARLES explique qu'il comprend leur projet et qu'il faut l'étudier, mais que rien ne pourra être fait pour 2025. Il affirme que des réflexions vont être menées pour 2026.

Cependant les autres élus se demandent comment trouver une solution sachant que le Dévoluy n'a plus les compétences pour les transports et les crèches et qu'elles appartiennent à la CCBD. Il est décidé qu'un travail va être mené pour trouver la meilleure solution afin de répondre à la demande de la commune du Dévoluy.

- **Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire à l'unanimité, autorise le Président à signer les notifications des marchés

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

Economie

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**
Projet de délibération présenté par Bernadette SAUDEMONT

Depuis 2020, le département des Hautes-Alpes est engagé dans une démarche de labélisation PAT, ayant eu comme volonté de se faire le représentant et l'appui technique des intercommunalités du territoire. Le département est aujourd'hui engagé dans une phase 2 « Développement d'un PAT ».

La Communauté de Communes, souhaite s'engager dans cette démarche de labélisation du PAT en phase 1 « émergence d'un PAT ». Ce PAT Communautaire sera un document en cohérence avec **le PAT départemental dont voici les 5 axes :**

- **Axe 1 : Structurer** une gouvernance alimentaire départementale et compléter le diagnostic territorial ;
- **Axe 2 : Préserver** le milieu naturel (les sols, l'eau, la biodiversité) et promouvoir des modes de productions plus durables ;
- **Axe 3 : Renforcer** la résilience et l'adaptation du tissu économique agricole et agro-alimentaire ;
- **Axe 4 : Renforcer** les produits locaux dans les circuits de grande proximité et développer les circuits courts ;
- **Axe 5 : Promouvoir** des choix alimentaires durables (notamment en restauration collective), éduquer les consommateurs, réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable.
- **Axe 6 (rajouté à l'oral par B. SAUDEMONT) : Précarité alimentaire**

Le PAT de notre communauté de communes Buëch Dévoluy a pour ambition l'équilibre territorial, une justice sociale, une égalité alimentaire. Cette volonté découle d'un besoin recensé sur le territoire sur plusieurs documents non-opposables (SRADDET, SCoT), ainsi que d'une conviction que notre politique a un impact sur la qualité de vie des habitants et qu'il convient de l'accompagner.

Cette analyse repose sur une identification claire des partenaires en tant que territoire rural et agricole à fort potentiel de développement du territoire. Notre PAT se structurerait ainsi sur 2 axes principaux visant chacun d'eux à la conformité à la loi EGALIM et à l'amélioration des pratiques alimentaires

Ces 2 axes se déclinent ainsi :

- **Sensibilisation au mieux manger** : jardins partagés (écoliers et familiaux), création d'espaces test agricoles,
- **Développement territorial et agricole** : participation à la structuration de filières et promotion des producteurs locaux, développement des circuits courts, création d'espaces test agricoles, préservation d'espèces endémiques (tilleuls)

Centralisation proposée des moyens de notre territoire en termes de restauration :
Développement d'un concept de cuisine fonctionnellement centralisée et potentiellement géographiquement distribuée, sans altération du fonctionnement actuel.

Le Programme National d'Alimentation (AAP – PNA), offre une aide de l'État afin de subventionner des études et un poste de chargé de mission animation PAT.

La personne recrutée serait en charge de conduire ces études, d'en faire l'analyse, de suivre la mise en place des projets PAT, d'animer, de développer et d'évaluer les critères d'impacts et les modalités d'évaluation de ce PAT.

En candidatant à cet appel à projet, la CCBD entend se doter de moyens humains et techniques pour agir dans cette perspective afin de :

- **Analyser** les possibles mises en relation entre les productions agricoles locales et le consommateur local notamment au travers de la restauration collective. Faire un diagnostic de l'existant.
- **Expérimenter** une diversification des productions locales en circuits courts, par la mise en place d'espaces test agricoles et une préservation d'espèces endémiques (tilleuls)
- **Sensibiliser et former** au mieux manger : création et animation de jardins partagés et jardins pédagogiques (jardins des écoliers) – sensibiliser au gaspillage alimentaire
- **Concrétiser et renforcer** ces actions par la création d'une restauration collective à l'échelle du territoire de la CCBD pour mieux répondre aux exigences de la Loi EGALIM

Budget prévisionnel et plan de financement

Budget prévisionnel			Plan de financement		
Libellé	Montant HT		Libellé	Montant	Taux
Chargé de mission temps plein	80 000,00 €		PNA	100 000,00 €	70%
Etudes techniques	63 000,00 €		Autofinancement	43 000,00 €	30%
					0%
TOTAL	143 000,00 €		TOTAL	143 000,00 €	

Le 10/12/2024
Michel RICOU-CHARLES, Président

J.P BRIOULLE : Comment ce projet va-t-il s'inscrire dans nos compétences ?

B.SAUDEMONT : On s'est posé la question, c'est pourquoi on est passé par l'appel à projet pour qu'il nous éclaire. On verra après s'il y a lieu de faire des transferts de compétences sachant qu'il y a de nombreux sujets qui rentrent en compte pour ce projet.

J.BRIOULLE : La deuxième question, quels sont les objectifs généraux que l'on vise dans l'axe 1 mieux manger, ça intéresse beaucoup de monde. Je parle de la santé des hommes, on pourrait parler de la santé des animaux, mais c'est autre chose. Et c'est vrai que c'est important que dans un dossier de cette envergure, qu'on puisse arriver à clarifier ce qu'on met dans l'axe 1. Il y en a un peu de la même manière pour l'axe 2. C'est un autre concept, le développement territorial et agricole

B.SAUDEMONT : On est en train de faire le dossier et on s'est réparti la tâche : j'ai fait la sensibilisation au même enjeu et Marien fait le développement territorial et agricole. J'aurais presque envie qu'on vous présente le contenu de ce dossier, parce que c'est quand même très intéressant, parce que ce que tu dis sur le mieux manger : il y a éviter le gaspillage, utiliser les circuits courts, il y a faire de l'alimentation durable, il y a un certain nombre de choses. En effet, il y a la santé, et on a mis dans le dossier aussi tous les bénéfices d'une alimentation saine, sur les élèves, sur leur concentration, sur leur santé ...

M.CHAUTANT : A La Roche, on fait 180 repas par jour. Dont une journée dans la semaine végétarienne. On travaille avec des maraîchers bio, etc. Comment on va faire pour arriver à cadrer tout le monde ?

Débat sur le PAT, Mme SAURDEMONT explique qu'on tente ce projet au sein de la CCBD, car il a fait ses preuves à d'autres endroits. Pour l'instant c'est un projet, si le projet aboutit il y'aura un chargé de projet PAT pour mener à bien ce dernier.

Le but étant de tirer parti de ce qui marche. La question qui se pose aussi pour certains élus de la valeur ajoutée du projet alors qu'il y a déjà d'autres structures comme les chambres d'agriculture qui pilote le PAT. B.SAUDEMONT explique que le PAT est une association entre le Conseil Département et la Chambre d'Agriculture. Chaque EPCI décline son propre PAT en fonction de ses besoins.

Il est demandé aussi pourquoi la CCBD se lance dans ce projet maintenant.

B. SAUDEMONT répond qu'une cuisine centrale devrait être créée prochainement, elle donne l'exemple de la cuisine centrale de Chorges qui a été réalisée dans le cadre du PAT.

C.GILLARDEAU-TRUFFINET précise que cette cuisine centrale servira aussi pour l'EHPAD, les crèches et écoles. Cela permettrait de mieux manger avec des produits sains.

Il est rajouté que pour l'étude et le chargé de projet le coût est estimé à 143 000€ mais que la CCBD devrait percevoir 100 000€ de subvention.

- **Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire à la majorité :
- **Approuve** la candidature pour l'émergence d'un Programme Alimentaire Territorial
- **Approuve** le plan de financement de l'opération

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	1

Tourisme

- **Délégation Service Public gîtes forestiers : modification des prix de location**
Délibération présentée par Michel RICOU-CHARLES.

Considérant le contrat de délégation de service public signé avec l'Office de Tourisme des Sources du Buëch pour la gestion et la commercialisation des gîtes forestiers ;

Considérant que toute modification des tarifs de location des gîtes doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire ;

Considérant les conclusions de l'analyse financière réalisée en amont de la procédure de DSP, portant sur les marges d'évolution de la grille tarifaire ;

Considérant que la grille d'évolution prévisionnelle des tarifs proposée par l'Office de Tourisme et annexée au contrat de DSP doit être ajustée ;

Il est proposé les modifications suivantes :

- Augmentation du prix de la nuitée en gestion libre de 10€
- Réduction de 50% à partir de la 3ème nuitée, et ce pour inciter la prolongation de séjour. En effet, les séjours en gestion libre sont majoritairement de 1 et 2 nuits (week-end).
- Augmentation du prix du séjour accompagné (Retrouvance) de 2%

	Tarifs pratiqués en 2024	Tarifs prévisionnels en 2025 dans l'annexe DSP +5%	Tarifs proposés pour 2025 +10€ pour les gîtes +20€ pour l'annexe (augmentation de la capacité d'accueil avec les travaux à venir) +2% pour les séjours
Les Etroits	240 €	252 €	250 €
Agnielles	210 €	220 €	220 €
Sauvas – Maison forestière	210 €	220 €	220 €
Sauvas Gîte de groupe	210 €	220 €	220 €
Sauvas Annexe	120 €	126 €	140 €
Matacharre Groupe	120 €	126 €	130 €
Matacharre chasse	90 €	95 €	100 €
Chaudun	210 €	220 €	220 €
Rabioux	200 €	210 €	220 €
Recours - fermé	120 €	126 €	120 €
Séjours accompagnés	735 €	745€	749€
<u>Offres commerciales gestion libres :</u>			

20% de réduction pour les clubs, CE, etc, réservant en semaine (lundi au jeudi) 10% pour les pro assurant un séjour Gratuités possibles dans le cadre d'opérations commerciales (accueil presse, etc.) <u>Offres commerciales séjours :</u> 50% maximum sur les dernières minutes

M.RICOU-CHARLES rajoute : Nous devons analyser les tarifs dans le cadre de la Délégation de Service Public comme nous y autorise la convention.

- **Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire à l'unanimité, approuve la modification des prix de location.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

DIVERS

Michel RICOU-CHARLES porte à la connaissance du conseil communautaire les informations suivantes:

- 1) La promesse d'achat de la part de la commune de Chabestan pour le Château de Laric (signature entre la commune de Chabestan et le comité d'entreprise des Dockers de Marseille) a été signée.
- 2) La convention du lombricompostage a été signée par les deux parties. L'opération ne devrait pas tarder à commencer.
- 3) Mise en vente sur le site de Rising Sud de l'Atelier de Levage. La question se pose aussi pour la parcelle AV412 (route de Gap, dénommé « champ de patates »).
- 4) La CCBD a reçu un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui permettrait de lancer un appel à maîtrise d'œuvre de la commune des pompiers du Dévoluy. L'étude pour l'appel à maîtrise d'œuvre se décompose de la manière suivante :
 - Une partie restructuration et extension du centre de secours (création d'un espace et prise de possession du haut) pour 570 000€
 - La création d'un espace hébergement pour les besoins des personnes saisonniers

La pré-étude précise qu'il faut prévoir une prestation supplémentaire (réfection de la toiture) pour un montant de 235 000€

Le total reviendrait peut-être à environ 1 million. Il y a deux possibilités pour la CCBD :

Soit signer un bail emphytéotique d'une certaine durée qui nous permette de calculer l'amortissement de l'investissement pour l'occupation du premier étage, soit on l'achète.

Concernant l'utilisation du rez-de-chaussée il faut réaliser un PV de transfert qui suite à la fusion DEVOLUY-COM COM n'a pas été fait.

La séance est levée à 19h15